

6 hectares de forêt touchés par un incendie sur le massif de Fontainebleau

Un feu de forêt s'est déclaré mercredi 16 avril, en début d'après-midi en forêt domaniale des Trois-Pignons (parcelle 106) sur la commune de Noisy-sur-Ecole. Au total ce sont plus de 6 hectares de végétation qui ont été touchés par l'incendie.

Epaulés par un important dispositif de secours et renseignés, sur le terrain, par les agents de l'Office national des forêts, les pompiers ont maîtrisé l'avancée des flammes en milieu d'après-midi. Un dispositif nocturne a ensuite été mis en place pour noyer l'incendie, éteindre les foyers résiduels et assurer une surveillance de la zone.

Avec le temps sec des dernières semaines et attisé par les fortes bourrasques de vent, le feu s'est propagé assez rapidement sur cette zone de rochers, composé majoritairement de jeunes pins. L'origine de l'incendie n'est pour l'heure pas connue mais pourrait être due à une imprudence ou à un feu de bivouac mal éteint.

En France, les causes connues de départs d'incendies en forêt sont majoritairement accidentelles et d'origine humaine, souvent provoquées par des feux de bivouacs mal éteints. Ces derniers étant d'ailleurs interdits en forêt domaniale. Les visiteurs doivent donc faire preuve d'une grande vigilance et respecter les consignes de prévention.



Zone touchée par l'incendie

Quelques consignes de prévention à respecter :

- ne pas allumer de feu en forêt ni à moins de 200 m de la forêt ;
- ne pas jeter de cigarettes en forêt ;
- ne pas faire de barbecue en forêt ;
- camper uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés ;
- respecter toutes les consignes de sécurité en forêt (interdiction d'entrer en forêt, interdiction de circuler en véhicule, même à vélo, sur certaines routes...).

En cas de départ de feu :

- rester éloigné d'un feu de forêt ;
- prévenir les pompiers en composant le 18 ou la gendarmerie et la police, en précisant le lieu, le numéro de parcelle, le nom d'allées ou de carrefours ;
- ne pas stationner sur les voies d'accès à la forêt.